

La frontière, objet d'intégration ou cicatrice de l'Histoire ?

L'étude du cas de l'espace du Rhin supérieur

Birte Wassenberg,
Université de Strasbourg, Institut d'études politiques.

Introduction

La frontière en Europe est souvent source de souvenirs douloureux, de guerres, de conflits, de pertes. Mais depuis le processus de la construction européenne lancé après la Deuxième Guerre mondiale, la frontière est aussi signe d'espoir, de réconciliation des peuples européens (Klatt, Wassenberg, 2017). Ce double symbole de la frontière, expression d'une tension paradoxale entre les fonctions de séparation et d'intégration, se ressent surtout dans les régions transfrontalières, les territoires qui se trouvent à proximité immédiate et tangible de la frontière (Amilhat Szary, 2015, p.1-10, Elvert, 2011). Pour les pionniers de la coopération transfrontalière en Europe, comme Alfred Mozer, l'un des fondateurs de l'Association des régions frontalières d'Europe (ARFE) en 1971, le but principal de cette coopération est en effet de « surmonter les frontières nationales » et ainsi de « guérir les cicatrices de l'Histoire » (Mozer, 1973, p.14).

Dans l'espace du Rhin supérieur, territoire où trois frontières nationales se croisent, celle de l'Allemagne, de la France et de la Confédération suisse, cette relation dialectique de la frontière comme objet d'intégration et comme cicatrice de l'Histoire se dessine comme un fil rouge dans le développement des relations frontalières (Wassenberg, 2016 a). Cette région est évidemment marquée par le poids historique de l'affrontement franco-allemand depuis la guerre des 30 ans jusqu'à la fin de la deuxième Guerre mondiale (Vogler, 1996, p.97). Elle est aussi marquée par l'existence de plusieurs frontières naturelles : une, fluviale, le Rhin et des frontières de trois chaînes de Montagnes : les Vosges du côté français, les Alpes du côté suisse et la Forêt noire du côté allemand (Kutter, 1988, p.21-22). Néanmoins, à partir des années 1960 se développe dans cette région une coopération transfrontalière intense qui peut être qualifiée aujourd'hui comme l'une des plus « anciennes et « expérimentées » en Europe, certains l'identifiant même comme un modèle pour l'intégration européenne (Wassenberg, 2007).

La frontière dans l'espace du Rhin supérieur, a-t-elle donc changé de caractère ? A-t-elle évolué d'un lieu de séparation, d'une cicatrice de l'Histoire vers un modèle d'intégration, une source d'innovation ? En retraçant l'histoire de la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur depuis 1963 à nos jours, trois phases d'évolution peuvent être identifiées : la

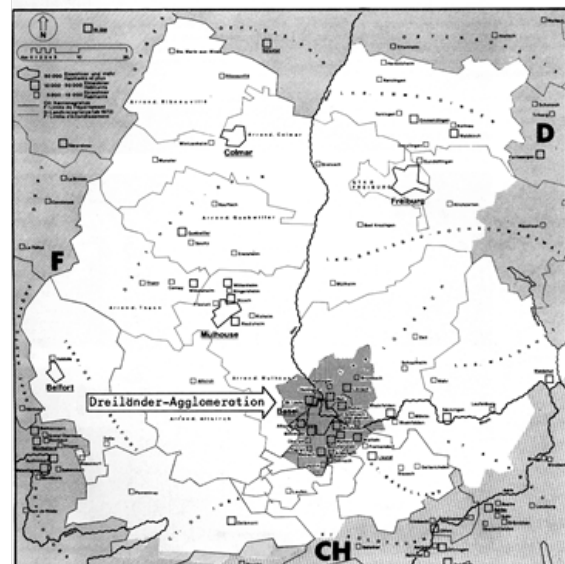
première, de 1963 à 1990 est la phase de cicatrization de la frontière ; la deuxième, de 1990 à 2000 celle de l'europanisation de la frontière et la dernière, de 2000 à aujourd'hui peut être qualifiée de phase de redéfinition territoriale (Wassenberg, 2011).

I- Les objectifs de la coopération franco-germano-suisse dès 1963 : guérir les cicatrices de l'histoire

A départ, la coopération transfrontalière est initiée dans l'espace rhénan par des acteurs privés bâlois. Ils créent, en 1963, la *Regio Basiliensis*, une association, dont le but est de développer la coopération de la ville de Bâle avec ses voisins dans le département français du Haut-Rhin et le pays de Bade (Briner, 1974, p.2.).

Carte1 : Le cadre géographique de la Regio Basiliensis

La Regio



Source : „La Regio Un modèle pour l'Europe“, in: Regio Report 1988, Regio Basiliensis, Bâle, 1988.

Les motivations des initiateurs suisses sont, certes, d'abord d'ordre économique. L'agglomération de Bâle se trouve dans une enclave, car elle est géographiquement coupée du reste de la Suisse par les montagnes et ne peut envisager l'expansion économique qu'envers les régions française et allemande voisines. L'objectif affiché de la *Regio Basiliensis* est donc la promotion du développement

économique de la ville de Bâle et son espace environnant en pays de Bade, en Alsace et en Suisse (Zoller Schepers, 1998, p.32). Cela se traduit par des activités transfrontalières qui tournent autour de la question du « passage économique » de la frontière : l'analyse de l'utilité de la main d'œuvre des pays voisins, les problèmes de nature douanière et fiscale pour les frontaliers, les problèmes fiscaux qui peuvent se poser à un industriel dans le cadre d'un projet d'implantation dans l'un des trois pays (Bucher, Maurer, 1965). L'association promeut par exemple l'implantation d'entreprises suisses dans le pays voisin, comme par exemple, celles de *Roche* et *Migros* qui s'établissent à Huningue au début des années 1970 (*Regio Report* 1973, p.73). Elle met également tout en œuvre afin d'améliorer le réseau de transport transfrontalier. Les projets ne manquent pas : Bâle projette de construire des semi-autoroutes dans la ville et un raccordement de l'autoroute française à l'autoroute allemande et de développer le réseau régional des trains (Wassenberg, 2007, p.80-84). La création de l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse avec l'inauguration du premier terminal en 1970 est souvent citée comme le premier projet transfrontalier d'envergure réussi (Walser, 1967). Mais la nécessité économique n'est pas le seul facteur qui déclenche la coopération transfrontalière franco-germano-suisse.

La véritable motivation des pionniers de la *Regio Basiliensis* – tel Hans Briner, son premier secrétaire général – en effet est d'ordre « idéologique ». Ils souhaitent par la coopération, guérir les « cicatrices » laissées par les deux guerres mondiales au sein de la population de la région du Rhin supérieur (Wassenberg, 2016 b, p.350). Le désir de sauvegarder la paix est un motif qui apparaît ici clairement et qui se trouve également chez les fondateurs de l'intégration européenne et chez les acteurs de la réconciliation franco-allemande (Dominguez, Pires, 2014, p.23). Derrière cet objectif de paix se trouve une vision qui tend à considérer la coopération transfrontalière comme le moyen de rapprocher la population transfrontalière en créant une identité régionale commune (Meyer, 1991, p.47, Wassenberg, 2009 a, p.95). Cette identité régionale serait basée sur le passé commun, l'héritage historique de la région du Rhin supérieur, dont les éléments unificateurs seraient les civilisations celtique et alémanique, le règne des Habsbourg ou encore l'époque de l'humanisme (Scott, Tom, 1997). Pour amener les populations à faire connaissance et à développer un sentiment d'appartenance régionale, la *Regio Basiliensis* favorise de nombreuses rencontres transfrontalières. Dès 1964, des séminaires pour professionnels de l'enseignement de l'ensemble de la *Regio* sont organisés pour favoriser l'échange entre enseignants et l'organisation de rencontres sportives pour écoliers (*Regio Report* 1973, p.75). En 1970, les villes de Bâle, de Freiburg et de Mulhouse désirent poser une candidature pour organiser les premiers *Jeux olympiques Européens* (*Regio Report* 1975, p.18).

L'idée coopérer en transfrontalier pour maintenir la paix et pour rapprocher la population de la région du Rhin supérieur devient un véritable leitmotiv de la *Regio Basiliensis*. Dans la phase d'institutionnalisation de la coopération franco-germano-suisse dans les années 1970 et 1980, ce leitmotiv intervient également, même si les acteurs ne sont pas forcément les mêmes (Witmer, 1979, p.156). En effet, en 1975, un accord intergouvernemental, l'accord de Bonn, fixe le cadre

géographique et crée des instances officielles de coopération : une commission intergouvernementale franco-germano-suisse, où siègent des membres des ministères des affaires étrangères et deux comités régionaux, l'un, bipartite, pour la coopération franco-allemande, au nord, et l'autre, tripartite, pour la coopération trinationale, au sud (*Journal officiel de la République Française*, 1977).

Carte2 : Le cadre géographique de l'accord de Bonn



Source: Archives de la Regio Basiliensis, Commission intergouvernementale 1973-1982.

Cet accord ne change pas l'objectif de la coopération : dans l'échange de lettre entre les trois ambassadeurs, l'accent est mis sur la nécessité de faciliter l'étude et la solution des problèmes de voisinage» (Art.1). Comme l'Art. 2 de l'accord liste pratiquement tous les domaines de coopération, celle-ci ne subit pas de restrictions thématiques et « guérir les cicatrices de l'histoire », le principal but de coopération des pionniers dans la *Regio*, peut rester parmi les domaines d'intervention privilégiés. Or, cette institutionnalisation amène des acteurs nationaux dans la coopération transfrontalière dans l'espace rhénan. Notamment du côté français, le Quai d'Orsay ou son représentant en région, la préfecture, sont désormais présents et ils ne favorisent pas forcément l'intégration (trans)régionale (Pätzold, 1987, p.116). Ainsi, l'un des objectifs de Paris pour initier l'accord intergouvernemental de Bonn est de pouvoir contrôler la coopération transfrontalière (Wassenberg, 2007, p.90-93). Les cicatrices de l'Histoire jouent ici à contre-courant des relations de voisinage : par peur d'autonomisme ou de séparatisme alsacien, l'Etat français crée des structures intergouvernementales de coopération qui mettent

l'accent sur la frontière nationale, plutôt que de l'affaiblir.

Un deuxième changement d'orientation pour la région du Rhin supérieur intervient en 1988, lorsqu'un nouveau volet institutionnel de la coopération est introduit. L'accent est à nouveau mis sur l'effacement des cicatrices de l'Histoire, car il s'agit là d'une initiative régionale en faveur d'un rapprochement franco-allemand. Le Ministre-président du *Land* de Bade-Wurtemberg et le président de la Région Alsace, Lothar Späth et Marcel Rudloff décident de mettre en place des congrès tripartites (Rudloff, 1987). Ces nouvelles manifestations transfrontalières s'insèrent dans l'optique de la politique régionale badoise, d'une part, et alsacienne, d'autre part: chacun des deux partenaires s'investit dans ce nouveau domaine de la coopération transfrontalière pour valoriser politiquement la région comme entité transnationale : ici la frontière nationale s'estompe (Wassenberg, 2008, p.236). L'objectif des congrès thématiques est d'associer des partenaires nouveaux des administrations publiques et du secteur associatif et privé à la coopération et de développer des projets communs sur la thématique traitée (Rouessard, 2000, p.29-31). Pour la Région Alsace, la nouvelle collectivité territoriale alsacienne qui existe depuis 1985, il s'agit aussi de trouver une place dans la coopération transfrontalière et de s'émanciper face à la préfecture de région, qui domine dans toutes les instances officielles de la coopération (Wassenberg, 2007, p.174). De 1988 à 2012, les congrès tripartites se sont établis comme un véritable volet régional de la coopération dans l'espace du Rhin supérieur qui valorise les collectivités territoriales françaises (www.RegBas.ch, 21.7.2017).

II- L'eupéanisation de la frontière (1990-2000)

Alors que les processus de coopération transfrontalière et d'intégration européenne se sont développés en parallèle jusqu'aux années 1980, dans le contexte du marché unique de 1987, un lien est créé entre les deux (Mestre, 1992). Ce lien aura la conséquence pour l'espace du Rhin supérieur, que la frontière s'eupéanise. En effet, pour la coopération transfrontalière, la frontière communautaire jouera désormais un rôle beaucoup plus important que les frontières nationales. L'objectif de la coopération transfrontalière devient celui de contribuer à l'intégration européenne (Grom, 1995).

Concrètement, ce changement qualitatif intervient en 1990, lorsque la Commission européenne décide de mettre en place un projet-pilote dans une dizaine de régions européennes, dont la région franco-allemande au Nord de l'espace du Rhin supérieur, *Pamina*, fait partie (Beck, 1997, p.136-140). L'idée est de stimuler des projets transfrontaliers, en donnant la possibilité aux acteurs transfrontaliers de les faire cofinancer, à hauteur de 50%, par la Communauté économique européenne (CEE). En 1990, cette approche est généralisée avec l'introduction du programme d'initiative communautaire Interreg dans toutes les régions frontalières (internes et externes) des Etats-membres, ce qui signifie que les cantons suisses peuvent y participer (Commission européenne, 1990). La Commission européenne accorde aux régions transfrontalières, par moyen de programme Interreg, un rôle de laboratoire de l'intégration européenne. Son objectif de promouvoir la coopération transfrontalière

vise à créer une dynamique d'intégration dans les régions transfrontalières qui sont les premières à être touchées par la réalisation des quatre libertés prévue par l'Acte unique : la libre circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes (Köhler, 2011). L'achèvement du grand marché et la coopération transfrontalière poursuivraient donc le même objectif : la suppression des frontières économiques pour améliorer les conditions de vie. Pour atteindre cet objectif, s'agit de préparer les régions frontalières aux conditions de ce marché, qui leur offre la chance de profiter de l'ouverture des frontières et de transformer leur situation périphérique en situation de régions « centrales » (Reitel, Wassenberg, 2015). La région du Rhin supérieur devient donc une région pionnière de la construction européenne. Deux programmes Interreg y sont mis en place en 1990 (Pamina et Interreg Centre-Sud qui ne sont fusionnés qu'en 2006, lorsque le programme est intégré comme objectif à part entière dans la politique régionale européenne.

Carte 3 : Interreg I et II dans l'espace du Rhin supérieur



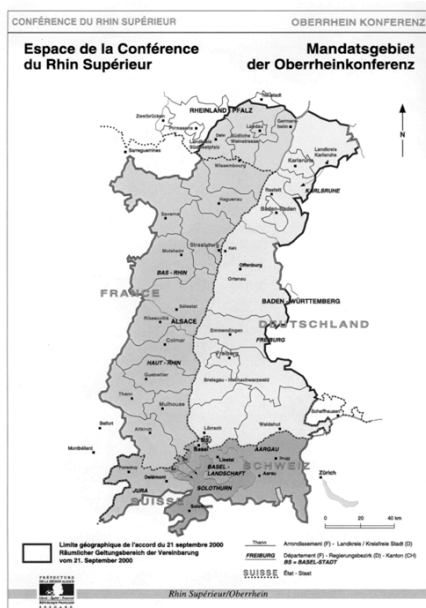
Source : « INTERREG I et II, La coopération transfrontalière dans l'espace PAMINA, publication du bureau PAMINA », Lauterbourg, 1998, p.25/

Cette fonction d'intégration n'est pas incompatible avec la fonction de « guérir les cicatrices de l'Histoire ». En effet, le programme Interreg prend aussi en compte un aspect humanitaire, qui rappelle les idéaux des pionniers de la Regio : l'objectif symbolique affiché est ainsi de soutenir les activités régionales

transfrontalières, dans un souci de rapprochement des peuples aux frontières de la CEE (Wassenberg, 2014). Avec ce programme communautaire qui connaît cinq grandes périodes de programmation de 1990 à 1995, de 1995 à 2000, de 2000 à 2006, de 2007 à 2013 et de 2014 à 2020 la frontière dans l'espace rhénan devient en effet source d'innovation : près de 500 projets Interreg sont réalisés dans des domaines d'intervention les plus divers : transport ; environnement, éducation, aménagement du territoire, recherche et innovation, etc. (<http://www.interreg-rhin-sup.eu/>, 21.7.2017). En somme, à partir des années 1990, le programme Interreg introduit une nouvelle dimension pour la coopération transfrontalière dans l'espace rhénan. La coopération transfrontalière acquiert un rôle dans la construction européenne puisque les régions transfrontalières sont destinées à être les modèles de l'intégration (Beck, 2011). L'objectif de surmonter la frontière sert ainsi l'objectif de l'intégration européenne. Les objectifs de la coopération dans la *Regio* au départ, à savoir de « guérir les cicatrices de l'Histoire », de sauvegarder la paix en rapprochant la population sont couplés avec l'idéal de la construction européenne Wassenberg, 2017, p.220-222). Le seul problème de cette évolution consiste en ce que la Suisse, malgré le fait que les cantons peuvent participer à Interreg, n'est pas membre de l'Union européenne et ne souscrit donc pas forcément aux objectifs d'intégration tels qu'inscrits dans les traités communautaires, surtout en ce qui concerne l'objectif d'atteindre une « l'union de plus en plus étroite entre les membres de l'UE » (Friesecke, 2017). La frontière communautaire devient donc aussi source de séparation entre les régions frontalières allemandes et françaises, d'une part, et la frontière suisse, d'autre part.

Avec l'apport des financements Interreg, le support institutionnel de la coopération transfrontalière dans l'espace rhénan peut être renforcé. En 1991, les deux comités régionaux sont ainsi fusionnés dans la Conférence du Rhin supérieur qui se dote, dès 1996 d'un secrétariat commun permanent financé par Interreg (Conférence du Rhin supérieur, 2000, p.7-9).

Carte 4 : L'espace de la Conférence du Rhin supérieur



Quelle: Préfecture d'Alsace, SGARE, 1996.

D'autres structures de coopération sont créées avec l'appui communautaire : quatre instances d'accueil et de conseil pour les citoyens, les Infobest et un centre d'information pour le consommateur, sans oublier les deux secrétariats de gestion des programmes Interreg Pamina et Centre-Sud qui sont finalement intégrés en 2006 dans une seule structure domiciliée à la Région Alsace, après la mise en place d'un programme Rhin supérieur unique (Wassenberg, 2007, p.332, 354, wassenberg, 2014, p.164). La consolidation des institutions transfrontalières avec l'aide financière communautaire permet d'accroître la fonction d'intégration (trans)régionale de la coopération, une fonction qui sera soulignée davantage dans les années 2000, où un processus de redéfinition territoriale de l'espace du Rhin supérieur a lieu.

III- La redéfinition territoriale (2000-2014)

L'évolution de la coopération transfrontalière dans l'espace rhénan montre deux principales tendances : d'une part, un retour à l'échelon local, une sorte d'application du principe de subsidiarité au territoire transfrontalier (Lambertz, 2010) et, d'autre part, une redéfinition territoriale à l'échelon régional, par moyen d'une « métropolisation transfrontalière » (Iten, Striff, 2008). Les deux tendances correspondent en effet chacune à un des objectifs de coopération qui ont caractérisé l'évolution des relations frontalières auparavant. Le retour à l'échelon local signifie mettre à nouveau l'accent sur la fonction de « guérir les cicatrices de l'histoire » tandis que la région métropolitaine correspond à un souhait d'avancer sur le chemin de l'intégration européenne (Wassenberg, 2015, p.94-96). Les deux tendances se poursuivent néanmoins cette fois-ci simultanément et en parallèle.

Le retour à l'échelon local commence en 2000, lorsque la Région Alsace envisage d'organiser un congrès tripartite sur le thème des citoyens de l'espace du Rhin supérieur. En effet, le besoin d'associer la population de l'espace du Rhin supérieur à la coopération transfrontalière se fait ressentir (Rapport final 8^e Congrès tripartite, 2002). L'*Infobest* Kehl-Strasbourg avait établi une étude rassemblant les souhaits et les avis de la population sur la coopération et les résultats de ces travaux sont surprenants : les habitants, s'ils traversent régulièrement la frontière pour effectuer leurs achats et s'ils sont globalement favorables à la coopération, identifient de nombreuses difficultés interculturelles (des problèmes linguistiques, des différences administratives, d'éducation, etc.) qui les empêchent de se rapprocher du voisin, de forger des liens autres que commerciaux, ou de se sentir appartenir à une communauté transfrontalière (Beck, 2002). Les cicatrices de l'Histoire ne semblent, après plus de 50 ans après la Deuxième Guerre mondiale, pas encore avoir guéri totalement (Wassenberg, 2011). La mise en place d'un congrès tripartite en 2002, sur le thème « vivre ensemble dans l'espace du Rhin supérieur », est donc un retour à l'objectif plus idéaliste et humanitaire de la coopération transfrontalière qui vise à rapprocher la population.

Ce retour au citoyen nécessite une approche territoriale différente de la coopération transfrontalière. En effet, l'échelon le plus proche des citoyens est celui du niveau local et c'est là où des innovations importantes vont avoir lieu dans l'architecture

institutionnelle de la coopération transfrontalière (Frey, 2004-2005, p.7). L'initiative pour cette réorientation territoriale vient du plus haut niveau » intergouvernemental franco-allemand : ce sont le président Jacques Chirac et le chancelier Gerhard Schröder qui lancent le concept de la mise en place d'un eurodistrict dans la région du Rhin supérieur, lors du 40^e anniversaire du traité d'Élysée qui a lieu en 2003, à Strasbourg et à Kehl (Wassenberg, 2009 b, p.95). Les deux chefs d'Etat proposent de créer un espace de vie qui serait harmonisé économiquement et administrativement dans l'espace Strasbourg-Kehl/Ortenau, dont les habitants seraient les premiers bénéficiaires (Déclaration commune, 2003).

Sur la base de leur déclaration commune, la Communauté urbaine de Strasbourg et l'Ortenaukreis de Kehl, signent, en 2005, une convention pour l'établissement d'un *Eurodistrict* Strasbourg-Kehl. (www.eurodistrict.eu/fr/, 21.7.2017). Le concept de l'*Eurodistrict* est à la fois local, économique et politique. Il s'agit d'établir des zones intercommunales de développement transfrontalier, ainsi que de promouvoir la coopération politique entre les municipalités impliquées (Wassenberg, Woessner, 2011). Ce concept est rapidement exporté dans d'autres sous-espaces de la région du Rhin supérieur (Wassenberg, 2009, p. 104) : En 2005, les villes de Colmar et de Freiburg conventionne la création d'un *Eurodistrict* intitulé « Grand Pays de Colmar – Région Freiburg » dans cet espace. En janvier 2007, l'agglomération trinationale de Bâle crée l'*Eurodistrict* de Bâle, qui intègre les communes des cantons de Bâle, de Lörrach et du Pays de Saint-Louis. Enfin, en 2008, la *Regio Pamina* décide de se transformer également en *Eurodistrict*. Avec la formation de ces *Eurodistricts*, la coopération transfrontalière acquiert de nouvelles facettes, plus locales et plus accessibles à la société civile (Wassenberg, 2012).

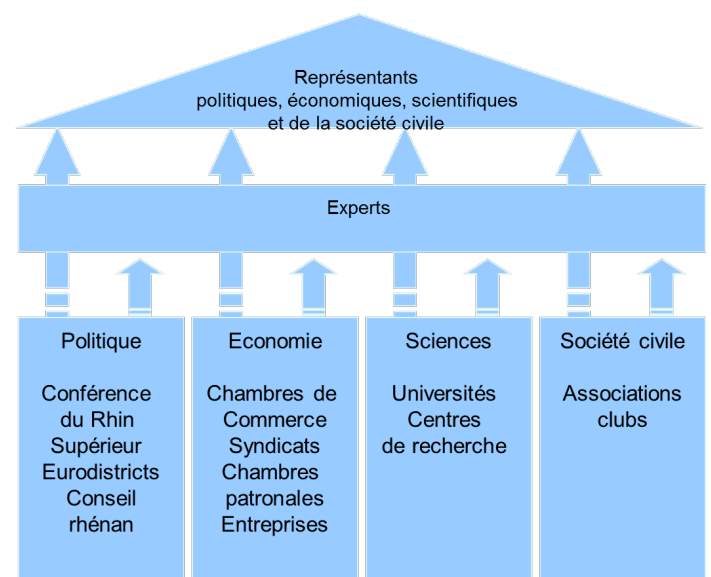
A côté de ce nouveau processus de décentralisation des structures de coopération dans l'espace rhénan, le besoin d'une approche globale régionale se fait également ressentir. L'idée de concevoir un schéma d'aménagement du territoire transfrontalier dans lequel la frontière nationale n'a pas plus d'importance mais qui se fonde sur une vision d'ensemble de toute la Région du Rhin supérieur est déjà discutée depuis les années 1990 dans un groupe de travail de la Conférence du Rhin supérieur (ECORHS, 1997). Mais c'est l'UE qui, avec la stratégie de Lisbonne adoptée en 2000, pousse envers la réalisation de régions transfrontalières métropolitaines (Conseil européen de Lisbonne, 2000). Cette stratégie s'inscrit dans l'objectif global de rendre l'UE compétitif sur le marché mondial (Fondation Robert Schuman, 2007). Après l'adoption des accords sectoriels sur la libéralisation des échanges entre l'UE et la Suisse en 2002 et 2004 et l'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen en 2008, la possibilité d'une Région métropolitaine du Rhin supérieur (RMT) semble envisageable.

La Conférence du Rhin supérieur défend la création d'une RMT comme élément dynamique et compétitif par rapport aux autres régions transfrontalières dans l'UE. Ainsi, une étude sur la région métropolitaine est réalisée par le cabinet de consultants suisse BAK (à Bâle, BAK, 2006) qui est présenté en 2006, lors du 10^e Congrès tripartite à Freiburg, en 2006. Ce congrès qui s'intitule « l'avenir de la coopération dans une Europe élargie », cherche à positionner l'espace rhénan

économiquement dans le paysage des autres régions transfrontalières (Déclaration finale, 2008). Le principe de la RMT est finalement retenu par les responsables politiques et un groupe de travail est créé au sein de la Conférence du Rhin supérieur pour suivre ce projet, sous responsabilité du *Regierungspräsidium* de Freiburg (www.conference-rhin-sup.org, 21.7.2017).

L'organisation concrète de la Région métropolitaine est ensuite déterminée pendant le 11^e Congrès tripartite à Strasbourg, en 2008. A côté des responsables régionaux (présidents de Région, de Départements, *Ministerpräsidenten* et *Regierungsräte*), pour la première fois lors d'un Congrès tripartite, les maires des grandes villes de la région sont également conviés pour signer la déclaration finale (Déclaration finale, 2008). La dimension locale de la coopération transfrontalière est donc prise en compte pour le projet de la RMT. L'objectif de la RMT qui est finalement créée en 2010 (Déclaration d'Offenburg, 2010) est compatible avec la stratégie de Lisbonne : il s'agit de rendre la région transfrontalière compétitive au niveau européen, par l'élaboration de projets scientifiques, économiques et un concept d'aménagement du territoire global pour le Rhin supérieur. Par ailleurs, une nouvelle structure institutionnelle est instaurée pour la réalisation du projet (<http://www.rmtmo.eu/fr/home.html> (21.7.2017). Ainsi, la RMT se fonde sur quatre piliers, un premier économique, un deuxième politique, un troisième scientifique et un quatrième sur la société civile (Déclaration de création et de stratégie de la RMT, non-daté).

Schéma 1 : RMT



Source : Wassenberg, illustration propre, 2017.

Ce quatrième pilier est la preuve que la coopération pour et avec le citoyen et ses regroupements fait désormais obligatoirement partie de la politique et des projets transfrontaliers de l'espace du Rhin supérieur. L'approche locale et l'approche régionale de la coopération vont ainsi de pair, tout comme l'objectif d'intégration et de coopération pour le rapprochement des citoyens.

Conclusion

L'histoire de la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur est longue. Elle débute déjà dans les années 1960 quand la plupart des autres régions frontalières européennes n'entretennent pas encore des relations de voisinage régulières. Son objectif de départ est similaire à celui des pères fondateurs de l'Europe : sauvegarder la paix. Car, il s'agit d'une région marquée par des frontières cicatrices de l'Histoire et ces cicatrices sont profondes, notamment le long de la frontière franco-allemande. Les souvenirs des deux guerres mondiales, une région d'Alsace tiraillée entre la France et l'Allemagne, font que la coopération transfrontalière doit passer par une ingénierie humanitaire et un travail de réconciliation avec le passé pour essayer de rendre la frontière moins « douloureuse ». Ce travail s'effectue dès 1963, avec la création de la Regio Basiliensis, sous leadership suisse et se poursuit pendant les années 1970 et 1980 avec un processus d'institutionnalisation de la coopération qui la rend stable et continue et qui favorise en quelque sorte la construction d'une identification transrégionale politique de la Région du Rhin supérieur.

L'intégration européenne ne devient un objectif pour cette coopération transfrontalière à partir des années 1990, avec l'introduction du programme communautaire Interreg. L'intérêt de la Communauté européenne pour la coopération transfrontalière et son apport financier vont fortifier les instances et les projets transfrontaliers dans l'espace du Rhin supérieur. Pour les acteurs régionaux, surtout du côté français et allemand, la région devient désormais un terrain d'expérimentation pour le projet du marché unique. L'ambition affichée est de pouvoir contribuer à l'intégration européenne et de devenir, dans la région, un modèle européen de la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services. La Suisse n'est pas toujours à l'aise avec cet objectif, même si les Bâlois sont généralement pro-européens et favorisent la participation aux projets de l'Union européenne.

A partir des années 2000, deux innovations sont apportées à cette double identification de la frontière comme cicatrice de l'Histoire et comme lieu d'intégration européenne. D'une part, avec la création d'eurodistricts, la région transfrontalière se subdivise dans des territoires plus restreints, mais intégrés, pour favoriser la vie quotidienne des populations transfrontalières. La frontière nationale dans ces micro-espaces s'estompe pour les citoyens frontaliers. D'autre part, le projet de création d'une région métropolitaine transfrontalière met l'accent sur une intégration forte régionale à l'intérieur de l'UE. Intégration régionale et européenne vont ici de pair, avec une vision de l'aménagement à l'échelon européen qui ne raisonne plus en fonction des frontières politiques nationales.

Cette évolution prometteuse de la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur ne doit pas faire oublier quelques tendances actuelles inquiétantes. D'abord, les cicatrices de l'Histoire redeviennent très vite visibles lorsque les acteurs allemands, suisses et français coopèrent au quotidien : nombreux sont les problèmes interculturels qui entravent la réalisation de projets et il s'avère souvent que les frontières dans la tête sont les plus difficiles à surmonter. Deuxièmement, avec l'euro-scepticisme croissant, l'ordre du jour est à la réédification de frontières : augmentation des contrôles policiers et

douaniers à la frontière, renforcement des conditions d'immigration par la nouvelle législation suisse, méfiance du voisin étranger, etc. Enfin, la coopération transfrontalière elle-même stagne actuellement, certains cantons de la Suisse du Nord-Ouest menaçant de quitter la Regio Basiliensis et les régions françaises et allemandes souffrant de coupures budgétaires importantes dans une période de pénurie de financement public et de crise économique européenne.

Bibliographie

- Accord de Bonn, Journal officiel de la République Française, 6.1.1977.

- Amilhat Szary, Anne-Laure, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Puf, Paris, 2015.

- Beck, Joachim, *Netzwerke in der transnationalen Regionalpolitik*, Nomos, Baden-Baden, 1997.

- Beck, Joachim, "Grenzüberschreitende Zusammenarbeit im Prozess der Europäischen Integration", in: Beck, Joachim; Wassenberg, Birte (dir.), *Living and Researching Cross-Border Cooperation (Vol.3): The European Dimension*, Steiner Verlag, Stuttgart, 2011, p.129-151.

- Briner, Hans J., "Überwindung der Grenzen, Problematik einer Grenzregion", *Jahrbuch der Neuen Helvetischen Gesellschaft*, 1974.

- Bucher, Rolf; Maurer, Werner, "Bevölkerung und Wirtschaft der Regio", *Schriften der Regio 1*, Bâle, 1965.

- Commission européenne, Communication C(90) 1562/3 aux Etats-membres fixant les orientations pour des programmes opérationnels dans le cadre d'une initiative communautaire concernant les zones frontalières (INTERREG), JOCE n°C215/4, 30.8.1990.

- Conférence du Rhin supérieur, "25 ans de Commission intergouvernementales franco-germano-suisse et Conférence du Rhin supérieur", Kehl, 2000. Déclaration commune lors du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, 22.1.2003, Dominguez, Luis ; Pires, Iva, "EU Cross-Border Cooperation. Historical Balance and Future Perspectives", in : DOMINGUEZ, Luis, PIRES, Iva, *Cross-Border Cooperation Structures in Europe*, Peter Lang, Brussels, 2014, p.23-49.

- Elvert, Jürgen, "Grenzen", in: Wassenberg, Birte; Beck, Joachim (dir.), *Vivre et penser la coopération transfrontalière (Vol. 4): les régions frontalières sensibles*, Steiner Verlag, Stuttgart, 2011, p.25-33.

- Frey, Michael, *Geplante Eurodistrikte am Oberrhein*, DHV Speyer, 2004/2005.

- Grom, Ingrid, *Die grenzüberschreitende Zusammenarbeit als Beitrag zur Förderung der europäischen Integration*, Verlag Dr. Köster, Berlin, 1995.

- Iten, Alexander; Striff, Oliver, "Die Europäische Metropolregion am Oberrhein", in: Odendahl, Kerstin; Tschudi, Hans Martin (dir.), *Grenzüberschreitende Zusammenarbeit*, St. Gallen, 2008, p.120-135.

- Klatt, Martin; Wassenberg, Birte, "Introduction", in: Klatt, Martin, Wassenberg, Birte (dir.), "Secondary foreign policy: Can local and regional cross-border cooperation function as a tool for peace-building and reconciliation?", *Regional and Federal Studies*, vol. 27, Issue 3, 2017, p.205-218.
- Köhler, Thomas, "Die Interreg-Programme und die Rolle der Europäischen Kommission als wesentlicher Akteur der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit", in: Beck, Joachim; Wassenberg, Birte (dir.), *Living and Researching Cross-Border Cooperation (Vol.3): The European Dimension*, Steiner Verlag, Stuttgart, 2011, p.243-253.
- Kutter, Markus, *Kopfgeburt einer Nation : das Dreieckland, Bâle*, 1988.
- Lambertz, Karl-Heinz (dir.), *Die Grenzregionen als Labor und Motor kontinentaler Entwicklungen in Europa*, Dike/Nomos, Zürich, Baden-Baden, 2010.ans
- Mestre, Christian, "La Communauté économique européenne et le développement de la coopération transfrontalière", in: *Les régions de l'espace communautaire*, Nancy, 1992, p.63-78.
- Mozer, Alfred, "Entwicklungspolitik zu Hause", in: "Entwicklungsregionen in der EWG", *Schriften der Bundeszentrale für politische Bildung*, Bonn, 1973.
- Meyer, Werner, "Des frontières qui unissent", in: *La Regio Basiliensis*, La Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 1991, p.47-49.
- Pätzold, Ralph, "Die Deutsch-französisch-schweizerische Regierungskommission", in: Ercmann, Sevine, *Transatlantisches Kolloquium über nachbarschaftliche Beziehungen*, Zürich 1987, p.110-120.
- Regio Basiliensis, *Regio Report 1973*
- Regio Basiliensis, *Regio Report 1975*.
- Reitel, Bernard; Wassenberg, Birte, "Les programmes Interreg" in: *La coopération territoriale en Europe. Une perspective historique*, Commission européenne, Luxembourg, 2015, p.30-33.
- Rouessard, Anne, "Note de synthèse sur les congrès tripartites", Région Alsace, 2000.
- Rudloff, Marcel, "Réunir une plate-forme annuelle transfrontalière", in: Frei, Veronika (dir.), "3. Oberrhein-Symposium, Universitäten und Region. Ein Tagungsbericht", *Schriften der Regio 11*, Basel, 1988.
- Scott, Tom, *Regional Identity and Economic Change. The Upper Rhine, 1450-1600*, Oxford, 1997.
- Vogler, Bernard, "Baden und Elsass: Die Geschichte einer 2000 jährigen Nachbarschaft und ihre Folgen", in: Becker-Marx, Kurt; Jentsch, Christoph (dir.), *Es ist Zeit für den Oberrhein*, Universität Mannheim, 1996, p.97-100.
- Walser, Peter, "Regio-Luftverkehr, Analysen und Prognosen", *Schriften der Regio 4*, Bâle, 1967.
- Wassenberg, Birte, *Vers une eurorégion? La coopération transfrontalière franco-germano-suisse dans l'espace du Rhin supérieur de 1975 à 2000*, Peter Lang, Bruxelles, 2007.
- Wassenberg, Birte, "Building a transborder political and administrative culture in the Upper Rhine region?", in: Beck, Joachim; Thedieck, Franz, *The European dimension of administrative culture*, Nomos, Baden-Baden, 2008, p. 222-250.
- Wassenberg, Birte, "Qu'est-ce qui motive la coopération transfrontalière dans l'espace franco-germano-suisse", in: Birte Wassenberg (dir.), *Vivre et penser la coopération transfrontalière, Vol.1, les régions frontalières françaises*, Stuttgart, 2009 a, p.95-107.
- Wassenberg, Birte, "Geschichte des Projekts Eurodistrikt Straßburg-Kehl mit Bezug auf die Dynamik der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit am Oberrhein", in: De Grossouvre, Henri; Maulin, Eric (dir.), *Eurodistrikt Straßburg Ortenau Konstruktion eines lebendigen Europa*, Vevey, 2009 b, p.95-104.
- Wassenberg, Birte, "Die Entwicklungsgeschichte der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit am Oberrhein seit 1963", in: Prettenhofer-Ziegenthaler, Anita; Kießener, Michael; Kusber, Jan (dir.), *Zwischenräume. Grenznahe Beziehungen in Europa seit den 1970er Jahren*, Studienverlag, Innsbruck, 2011, p. 25-49.
- Wassenberg, Birte, "De l'esprit « Regio » aux Eurodistricts : la place de la société civile dans la coopération transfrontalière du Rhin supérieur (1963-2008)", in: Kreis, Georg (dir.), "Grenzüberschreitende Mikrointegration. Der Basler Dreiländerraum gestern, heute, morgen", *Basler Schriften zur Europäischen Integration*, n°100, 2012, p.81-93.
- Wassenberg, Birte, "L'impact du programme Interreg sur la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur (1989-2008)", in: Dumoulin, Michel; Elvert, Jürgen; Schirmann, Sylvain (dir.), *Encore ces chers voisins*, Steiner Verlag, Stuttgart, 2014, pp.147-165.
- Wassenberg, Birte, "La coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur : un modèle de réconciliation franco-allemande", in: Päun, Nicolae, Schirmann, Sylvain (dir.), *Borders, Identities, Communities : the road to Reconciliation and Partnership in Central and Eastern Europe*, Nomos, Baden-Baden, 2016 a, p.295-316.
- Wassenberg, Birte, "Grenzorte. Von der Konfrontation zur Kooperation- das Beispiel des Oberrheins", in: Defrance, Corine; Pfeil, Ulrich (dir.), *Verständigung und Versöhnung. Deutschland nach dem Zivilisationsbruch*, Peter Lang, Collection l'Allemagne dans les Relations Internationales, Berlin, Bern, Bruxelles, 2016 b, p.349-371.
- Wassenberg, Birte, "Secondary foreign policy as a peace-building tool: A European model? The contribution of cross-border cooperation to reconciliation and stability in Europe", in: Klatt, Martin, Wassenberg, Birte (dir.), "Secondary foreign policy: Can local and regional cross-border cooperation function as a tool for peace-building and

reconciliation?" *Regional and Federal Studies*, vol. 27, Issue 3, 2017, p.219-237.

- Wassenberg, Birte; Woessner, Raymond, "Strassburg : Metropolisierung unter politischem Zwang", in: "Europäische Metropolregion Strasbourg", *Regio Basiliensis* 52/3, 2011, p.183-191.

- Witmer, Jürg, *Grenznachbarliche Zusammenarbeit, das Beispiel der Grenzregionen von Basel und Genf*, Dissertation, Universität Zurich, 1979.

www.regbas.ch/de/kooperationen/dreilaenderkongress-e-bis-2012/

www.interreg-rhin-sup.eu/

www.eurodistrict.eu

www.eurodistrict.eu/fr/

- Zoller Schepers, Regula, *Grenzüberschreitende Zusammenarbeit am Oberrhein*, Bamberg, 1998.

